

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LEZE ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	40	44

N° 56/2018

OBJET : Programmation départementale 2017 : projet d'extension de réseau EU sur Grazac – Constitution du dossier attributif d'aides

L'an deux mille dix-huit et le 06 mars à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 26 février 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René PACHER, René AZEMA, Pascal TATIBOUET, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Bernard TISSEIRE, René MARCHAND, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Monsieur Joël MASSACRIER donne procuration à Madame Danielle TENSA, Monsieur Serge DEJEAN donne procuration à Madame Hélène JOACHIM, Monsieur Serge DEMANGE donne procuration à Monsieur Bernard TISSEIRE, Madame Catherine MONIER donne procuration à Monsieur Claude DIDIER.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Serge MARQUIER, Patrick CASTRO, Sébastien VINCINI.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Joël CAZAJUS a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée les dispositions de la délibération n°23/2017 du conseil communautaire en date du 31 janvier 2017 par laquelle la Communauté de Communes sollicitait auprès des services du Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'inscription à la programmation départementale 2017 des opérations d'assainissement programmées sur la commune de Grazac (Départementale D28E, Impasse de la Bourdette et une partie du chemin de la Bourdette), pour l'attribution d'une subvention.

Il présente la correspondance de Monsieur SANS, Vice-Président chargé des Routes, des Infrastructures et Réseaux du Conseil Départemental, en date du 13 juillet 2017 par laquelle il informe la CCLA que le montant des travaux retenus sur ce projet pour l'inscription au Programme Départemental 2017 d'assainissement des Eaux Usées est de 110 000 € HT.

La subvention du Conseil Départemental s'élèvera à 20% du montant de l'opération inscrit, déduction faite des dépenses non subventionnables, soit un montant total de subventions attendu par le CD31 de 22 000 € HT.

Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui pourrait intervenir comme suit :

Extension réseaux EU sur la commune de GRAZAC (Tranche 2 du SDA): plan de financement actualisé au 08/02/17

DEPENSES		RECETTES		
Nature de l'opération	Montant des opérations HT	Organisme financeur	% de la subvention attendue	Montant attendu en €HT
Etudes MOE (levés topographiques compris)	5 700,00 €	AEAG: plafond à 7 500€/branchement soit montant potentiellement retenu sur l'opération : 112 500 €HT (15branchements) + 3451,4 €HT (tests)=115951,92 €HT	35% sur 115 951,92 €HT potentiellement retenus	40 583,17 €
Travaux options comprises: fonte et 2 branchements supplémentaires (marché notifié le 30/01/17)	114 420,50 €	CD31: montant inscrit à la programmation dépmpt 2017: 110 000 €HT	20% sur 110 000 €HT	22 000,00 €
Tests préalables à la réception (estimation)	3 451,40 €	CCLA	49%	60 988,73 €
Montant total opération en HT	123 571,90 €		total des subventions attendues	62 583,17 €

dont 62 583,17€ de subventions et 60 988,73 € d'autofinancement

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que compte tenu de l'avancement du projet et du démarrage des travaux, il convient désormais de procéder à la constitution du dossier d'attribution d'aide définitif.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité :

ADOpte le programme des opérations d'assainissement de la commune de Grazac ;

APPROUVE les conditions d'inscription du Conseil Départemental pour l'attribution de subventions ainsi que le montant de l'opération retenu par le Conseil Départemental à hauteur de 110 000 € HT pour ce projet, au titre du programme départemental 2017;

SOLLICITE le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'attribution d'une subvention en capital de 22 000 € HT (1^{ère} tranche financière et solde) ;

ARRETE le plan de financement prévisionnel actualisé de cette opération comme présenté ci-dessus ;

S'ENGAGE à inscrire chaque année sur son budget les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations ainsi subventionnées ;

MANDATE Monsieur le Président afin d'engager l'ensemble des formalités administratives nécessaires et à constituer le dossier attributif d'aides définitif pour ce projet.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS